

Comment financer les PME ?

Les PME forment l'armature de l'économie et sont une source essentielle de croissance économique. Elles assurent entre 60 à 70 % de la création nette d'emplois. Avec les nouvelles règles bancaires (Bâle III) établies suite à la crise financière et les récentes modifications de la loi TEPA, les entreprises risquent de connaître des difficultés pour financer leur création et leur développement. Eric Borias, économiste, conseiller en investissements financiers à Axyne finance répond à nos questions.

Quels sont les obstacles à l'accès des PME au financement ?

De nouvelles règles vont être appliquées aux banques (Bâle III) et aux assureurs (Solvency II) visant à se prémunir d'une nouvelle crise financière. Ces normes obligeront les banques à mettre des fonds propres en face des risques. Les banques vont donc être plus sélectives dans

l'octroi de crédits et notamment avec les entreprises ne présentant pas de garanties suffisantes. Le coût du crédit risque d'être plus élevé pour les PME. Ces dernières pourront renoncer à leurs projets ce qui pénalisera la croissance économique.

Quelles sont les autres alternatives pour les PME ?

En général, le capital d'amorçage (capital risque) qui permet de créer l'entreprise est fourni par les amis, la famille et les contacts professionnels. La PME peut utiliser également des fonds publics ou des subventions pour développer des prototypes ou mener des études de faisabilité (Région, Oséo, ...). Dans cette phase, elles sollicitent également les business angels (investisseurs-tuteurs) qui apportent non seulement leurs propres capitaux, mais aussi une expérience professionnelle.

Les entreprises ont aussi recours aux acteurs du private equity (capital investissement), des investisseurs qui leur apportent du capital (haut de bilan), en échange en généralement d'une part de l'entreprise. Pour l'entreprise, ouvrir son capital à de nouveaux partenaires permet d'une part d'obtenir des fonds propres supplémentaires afin de passer des étapes importantes, mais aussi de bénéficier des conseils et de l'expérience d'actionnaires professionnels.

Comment combler le déficit de financement des PME ?

La loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat dite loi TEPA du 21 août 2007 a créé un dispositif de réduction d'impôt qui permet aux particuliers de diminuer le montant de leur ISF en investissant dans le capital de PME. Ce dispositif a drainé en 2010 plus d'un milliard d'euros vers les PME.

Selon une étude Oséo/AFIC (association française des investisseurs en capital) de mai 2010, 2,6 Mds d'euros ont été investis en fonds propres par les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) ces dix dernières années dans 900 entreprises, avec un chiffre d'affaires cumulé de 7 Mds d'euros et 42 000 emplois créés.

Dans un contexte économique difficile, cette loi permet d'aider les PME à trouver les capitaux nécessaires pour renforcer leur croissance, créer de l'emploi et accompagner leur développement.

Comment l'épargne peut-elle être orientée et participer au financement des PME ?

La France est l'un des pays qui épargne le plus mais cette épargne s'oriente insuffisamment vers les PME. L'une des incohérences des dispositifs fiscaux actuels est le manque de proportionnalité entre le degré de risque et le taux d'imposition. Ainsi certains placements à court terme et à faible risque sont beaucoup moins taxés qu'un investissement risqué au capital d'une entreprise.

Cette année, avec le coup de rabot des niches fiscales, la réduction d'ISF pour l'investissement dans les PME a été ramenée de 75 % à 50 % et le plafond de la réduction de 50 000 euros à 45 000 euros. Le taux de réduction de l'impôt sur le revenu a, quant à lui été ramené à 22 % contre 25 % auparavant.

Comment profiter de la loi TEPA ?

Plusieurs modes d'investissement existent :

- l'investissement en direct, accessible aux personnes disposant d'une certaine expérience type « business angels » et d'un capital conséquent.
- L'investissement par l'intermédiaire d'une holding qui permet aux contribuables de rejoindre d'autres investisseurs et de mutualiser leur investissement dans plusieurs PME.
- L'investissement via un fonds de capital investissement qui permet de confier la gestion à un mandataire à travers un fonds commun de placement à risques (FCPR), un fonds d'investissement de proximité (FIP) ou un fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI).

Ce dispositif pourrait connaître des modifications puisque la réforme de la fiscalité du patrimoine annoncée pour le printemps prochain pourrait se solder par la disparition ou une refonte importante de l'ISF.

Axyne finance

Axyne finance est une société de conseil indépendante spécialisée en gestion financière et patrimoniale. Elle est enregistrée sous le n°D007067 auprès de la Chambre nationale des conseillers en investissements financiers, agréée par l'autorité des marchés financiers (AMF). C'est aussi une société de courtage d'assurances et de transactions immobilières.